

reçue du maire de Wilkie, Saskatchewan, qui proteste contre un changement projeté du service de chemin de fer entre Saskatoon et Unity. Il est dit dans la lettre que le Pacifique-Canadien abandonne ce service et que le maire et le conseil municipal de Wilkie protestent contre cette mesure. Je prie le ministre de me dire s'il peut faire une déclaration à ce sujet. Je crois savoir que la ville de Wilkie s'est adressée à ce sujet au ministre des Chemins de fer et au ministre de l'Agriculture. Si le ministre n'est pas prêt à me répondre aujourd'hui, j'espère qu'il pourra le faire demain.

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Monsieur l'Orateur, Je n'ai reçu avis de cette question que tout à l'heure et je n'ai pas eu le temps de prendre des renseignements. Je donnerai demain à l'honorable député les renseignements que j'aurai pu me procurer.

LOI DE FINANCES PROVISOIRE

L'hon. CHARLES DUNNING (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre pour se former en comité des subsides afin de voter de nouveaux crédits provisoires. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le chef intérimaire de l'opposition (M. Perley) juste avant l'ouverture de la séance, et si la Chambre veut bien y consentir unanimement, je proposerai:

Que M. l'Orateur quitte le fauteuil présidentiel afin que la Chambre se forme en comité des subsides.

On approche de la fin du mois et les subsides provisoires qui ont été votés sont pour la plupart épuisés.

Le très hon. sir GEORGE PERLEY (Argenteuil): Monsieur l'Orateur, mes confrères et moi n'avons aucune objection à ce que l'on procède ainsi, mais nous désirons nous réserver, comme d'habitude, le droit de discuter n'importe lequel de ces crédits, comme nous aurions pu le faire si cette loi n'avait pas été adoptée.

L'hon. M. DUNNING: Assurément.

(La motion est adoptée.)

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Sanderson.

1. La Chambre décide qu'une somme n'excédant pas \$16,931,242.58, représentant un douzième des crédits à voter inscrits dans le budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1937, déposé devant la Chambre à la présente session du Parlement, soit accordée à Sa Majesté au compte de l'année financière se terminant le 31 mars 1937.

La résolution est adoptée.

[M. Perley (Qu'Appelle).]

2. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas \$371,358.33, représentant un douzième de chacun des différents item à être votés par le Parlement, tels que prévus par le budget principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1937, déposé en Chambre au cours de la présente session du Parlement, soit octroyée à Sa Majesté, au compte de l'exercice financier de l'année se terminant le 31 mars 1937, savoir:

Vote n° 54, Etablissement des anciens combattants et autres colons sur les terres,

Vote n° 77, Chemin de fer de la Baie d'Hudson.

Vote n° 98, (item 10) Edifices publics fédéraux, Yukon,

Vote n° 103, (item 8) Havres et rivières, Windsor,

Vote n° 125, Service maritime et fluvial, service de radio,

Vote n° 129, Phares et service côtiers, agences, etc.,

Vote n° 140, (item 1) Levés topographiques et aériens,

Vote n° 141, (item 1) Service géodésique du Canada,

Vote n° 142, Commission des frontières,

Vote n° 150, Pêcheries, flétan du Pacifique,

Vote n° 151, Pêcheries, Commission de biologie maritime du Canada,

Vote n° 154, Mines, Commission de géologie,

Vote n° 172, (item 6), Terres et parcs fédéraux, parcs nationaux,

Vote n° 183, Affaires extérieures, Londres,

Vote n° 185, Affaires extérieures, Paris,

Vote n° 186, Affaires extérieures, Tokyo,

Vote n° 187, Affaires extérieures, Genève,

Vote n° 262, (item 6), Travaux publics, lignes télégraphiques et téléphoniques,

Vote n° 266, Commerce, Service des renseignements commerciaux.

L'hon. M. STEVENS: Est-ce que la dernière proposition s'applique au fonds consolidé ou est-ce spécial?

L'hon. M. DUNNING: Cette proposition s'applique au fonds consolidé.

3. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas \$75,866.66, représentant un sixième du montant de chacun des item suivants à être votés, tels que prévus par le budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1937, présenté à la Chambre des communes au cours de la présente session du Parlement, soit octroyée à Sa Majesté, au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1937, à savoir:

Vote n° 210, Divers, Dépenses imprévues,

Vote n° 267, Commerce, Bureau de la Statistique.

La résolution est adoptée.

4. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas \$265,605.75, représentant un quart du montant de chacun des différents item à être votés, tels que prévus par le budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1937, présenté à la Chambre des communes, au cours de la session actuelle, soit octroyée à Sa Majesté, au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1937, à savoir:

Vote n° 34, Législation, Sénat,

Vote n° 35, Législation, Chambre des communes,

Vote n° 91, (item 1), Edifices publics, Belleville,

Vote n° 94, (item 4), Edifice publics, Red-Deer,